

**Arrêt du Tribunal (deuxième chambre) du 12 juin 2007 — Assembled Investments (Proprietary)/OHMI — Waterford Wedgwood (WATERFORD STELLENBOSCH)**

**(affaire T-105/05)**

«*Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative WATERFORD STELLENBOSCH — Marque communautaire verbale antérieure WATERFORD — Motif relatif de refus- Absence de risque de confusion — Absence de similitude des produits — Absence de complémentarité — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 40/94*»

1. *Marque communautaire — Procédure de recours — Recours devant le juge communautaire — Compétence du Tribunal (Règlement du Conseil n° 40/94, art. 63, § 3) (cf. point 13)*
  
2. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires [Règlement du Conseil n° 40/94, art. 8, § 1, b)] (cf. point 27)*
  
3. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires [Règlement du Conseil n° 40/94, art. 8, § 1, b)] (cf. point 27)*

**Objet**

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 15 décembre 2004 (affaire R 240/2004-1) relative à une procédure d'opposition entre Waterford Wedgwood plc et Assembled Investments (Proprietary) Ltd.

**Données relatives à l'affaire**

Demandeur de la marque communautaire:	Assembled Investments (Proprietary) Ltd
Marque communautaire concernée:	Marque figurative WATERFORD STELLEN-BOSCH pour des produits de la classe 33 — demande n° 1438860
Titulaire de la marque ou du signe invoqué à l'appui de l'opposition:	Waterford Wedgwood plc
Marque ou signe invoqué à l'appui de l'opposition:	Marque verbale communautaire WATERFORD pour des produits des classes 3, 8, 11, 21, 24 et 34 — marque communautaire n° 397521
Décision de la division d'opposition:	Rejet de l'opposition
Décision de la chambre de recours:	Annulation de la décision attaquée et rejet de la demande d'enregistrement

**Dispositif**

- 1) La décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 15 décembre 2004 (affaire R 240/2004-1) est annulée.
- 2) L'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) et Waterford Wedgwood plc supporteront, outre leurs propres dépens, les dépens exposés par la requérante.

**Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 12 juin 2007 —  
MacLean-Fogg/OHMI (LOKTHREAD)**

**(affaire T-339/05)**

«Marque communautaire — Demande de marque communautaire verbale LOKTHREAD — Motifs absolus de refus d'enregistrement — Caractère descriptif — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 40/94»